



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026



Conseillers présents :

Mesdames Joëlle GALIBERT, Véronique DELPOUX, Adeline RODRIGUEZ, Sylvie GROS,

Messieurs Guy BEDNARSKI, Jonathan RAYNAUD, Matthieu GALIBERT, René MORENO, Grégory MATHIEU, Mathieu VILLAGRASA, Georges SALIEGE, Denis WEISBECK.

Pouvoirs :

Mme FAGES Fanny donne pouvoir à Mme RODRIGUEZ Adeline

Mme REY Béatrice donne pouvoir à M. MORENO René

Mme JEFFREDO Dominique donne pouvoir à M. SALIEGE Georges

Secrétaire de séance : M. RAYNAUD Jonathan.

- 1 - Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 01 avril 2026 et du 28 avril 2026

Mme GALIBERT Joëlle, Maire, propose l'approbation conjointe des procès-verbaux des séances du 01 avril 2026 et du 28 avril 2026, dont les conseillers ont été destinataires.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

- 2 - Vote pour les élections sénatoriales

Délibération n°16/2026 – Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Mme GALIBERT Joëlle rappelle que les délégués désignés ont l'obligation de se présenter au scrutin du 27 septembre 2026, sous peine d'une amende de 1 500 euros par personne, sauf empêchement dûment justifié.

Elle indique que le bureau électoral est constitué comme suit, conformément aux dispositions réglementaires :

- Présidente : Mme GALIBERT Joëlle, Maire ;
- Membres les plus âgés : M. SALIEGE Georges et M. BEDNARSKI Guy ;
- Membres les plus jeunes : Mme RODRIGUEZ Adeline et M. MATHIEU Grégory.

Mme GALIBERT Joëlle précise que M. RAYNAUD Jonathan est chargé du secrétariat du bureau et de la tenue de la feuille d'émargement.

Deux listes de candidats sont présentées au vote :

- une liste conduite par M. SALIEGE Georges (titulaire) et Mme JEFFREDO Dominique (suppléante) ;
- la liste de la majorité municipale, composée de Mme GALIBERT Joëlle, M. BEDNARSKI Guy et Mme FAGES Fanny (titulaires), ainsi que de M. MORENO René, Mme DELPOUX Véronique et M. GALIBERT Matthieu (suppléants).

M. SALIEGE Georges procède à l'appel des conseillers pour l'émargement et le recueil des votes. Le dépouillement est assuré par les membres du bureau (M. SALIEGE Georges, M. BEDNARSKI Guy, Mme RODRIGUEZ Adeline et M. MATHIEU Grégory).

Après dépouillement, la liste conduite par Mme GALIBERT Joëlle obtient la totalité des sièges de délégués titulaires et suppléants – 12 Votes pour la liste conduite par Mme GALIBERT Joëlle et 3 votes pour la liste conduite par M. SALIEGE.

Mme GALIBERT Joëlle indique que le procès-verbal officiel de cette élection, établi sur formulaire spécifique, est signé en trois exemplaires par les membres du bureau et transmis à la Préfecture le jour même. M. RAYNAUD Jonathan est chargé de faire circuler les documents pour signature et de vérifier le nombre de votes recueillis.

- 3 - Délibérations

Délibération n°17/2026 – Désignation du nombre d'emplois saisonniers

Mme GALIBERT Joëlle indique que, comme chaque année, la commune ouvre des emplois saisonniers pour des jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre des jobs d'été. Elle précise que 22 candidatures ont été reçues cette année, ce qui ne permet pas de toutes les retenir. Une sélection sera opérée en priorité parmi les candidats résidant à Azille, puis parmi ceux n'ayant jamais été employés par la commune, pour aboutir à environ 12 postes.

Mme GALIBERT Joëlle demande au Conseil l'autorisation d'embaucher 12 jeunes.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°18/2026 – Ouverture d'un CDD pour remplacement temporaire d'un agent

Mme GALIBERT Joëlle expose des difficultés d'effectif au sein des services techniques : un agent est actuellement en arrêt à la suite d'un accident du travail dont la date de reprise reste incertaine et un autre agent doit subir une intervention chirurgicale courant juin avec une reprise prévue pour le mois de septembre. Elle propose de recourir à un contrat à durée déterminée de trois mois afin de pallier ces absences.

M. RAYNAUD Jonathan évoque la candidature de M. Enzo QUINTANA ; initialement pressenti pour un service civique, celui-ci ne peut finalement pas l'assurer en raison de la préparation de concours ; il est proposé de lui offrir un contrat, sa disponibilité s'étendant jusqu'au mois de septembre, ce qui correspond à la durée de sa préparation.

M. SALIEGE Georges demande si un seul CDD suffira. Mme GALIBERT Joëlle répond qu'un seul contrat devrait suffire pour répondre aux besoins de la Commune durant cette période car nous pourrions également compter sur le retour d'un effectif à temps complet.

M. MORENO René précise que l'encadrement des jeunes recrutés pour les emplois saisonniers ne posera pas de difficulté particulière.

Après discussion, la délibération portant ouverture d'un CDD de remplacement est votée à l'unanimité.

Délibération n°19/2026 – Avis sur le projet éolien sur les communes de Conilhac-Corbières et Escales

Mme GALIBERT Joëlle présente le projet d'implantation de deux éoliennes sur les communes de Conilhac-Corbières et d'Escales, visibles depuis Azille en direction de Lézignan, sur lequel le Conseil Municipal est invité à se prononcer. Elle fait part de sa réserve quant à l'impact visuel du projet.

M. GALIBERT Matthieu interroge sur la localisation exacte du projet par rapport à Escales ; Mme GALIBERT Joëlle précise qu'il se situe du côté de Lézignan. M. GALIBERT Matthieu fait remarquer que l'avis de la commune, favorable ou non, ne devrait pas modifier le projet.

La délibération est votée à l'unanimité, le Conseil Municipal rendant un avis favorable au projet.

Délibération n°20/2026 – Création d'une agence postale communale au sein de la Mairie

Mme GALIBERT Joëlle informe le Conseil que La Poste a fait part de son intention de fermer le bureau de poste d'Azille, celui-ci n'étant fréquenté que par environ 7 personnes par jour. Elle indique que La Poste a proposé deux implantations en commerce (un café ou l'épicerie), solutions qu'elle a écartées d'emblée faute de fréquentation

suffisante ou d'horaires fixes. L'implantation au sein de la Mairie a donc été retenue, avec l'avis de M. SALIEGE Georges et de Mme JEFFREDO Dominique, consultés en amont, la fermeture pure et simple du service à Azille étant sinon inévitable.

M. WEISBECK Denis interroge sur la durée de la convention. Mme GALIBERT Joëlle répond qu'elle sera de 4 ans, renouvelable, et précise que la commune percevrait une indemnité mensuelle de 1 250 à 1 300 euros pour les services rendus (contre 400 euros mensuels si l'agence avait été installée chez un commerçant).

Mme GALIBERT Joëlle précise que les agents seront formés à distance aux opérations postales de base : courrier, timbres, envois recommandés, retraits de liquide dans la limite de 300 euros par semaine. Aucune ouverture de compte ou de livret, ni aucun produit financier, d'assurance ou de téléphonie ne pourra être proposé, la commune n'étant pas habilitée à exercer les activités de la Banque Postale.

M. WEISBECK Denis demande si le bureau actuel est déjà fermé ; il lui est répondu que c'est déjà le cas.

Mme GALIBERT Joëlle et M. RAYNAUD Jonathan indique que des rendez-vous courant juin avec des représentants de La Poste doivent venir finaliser le projet et formaliser la convention. Les travaux d'aménagement nécessaires seront réalisés en régie par les effectifs municipaux à savoir le cloisonnement de l'espace d'accueil, la création d'un comptoir PMR et la pose d'une porte vitrée pour assurer la sécurité des agents pour un coût estimé à 1500 euros.

M. VILLAGRASA Mathieu et M. GALIBERT Matthieu interrogent sur le devenir de la boîte aux lettres. Mme GALIBERT Joëlle répond qu'elle sera déplacée sur la promenade, sans être positionnée sur l'accès PMR. Mme GROS Sylvie suggère un emplacement près des escaliers. Cette solution sera abordée lors des réunions avec les représentants de la Poste.

Mme GALIBERT Joëlle révèle les modalités de fonctionnement de cet agence postale communale avec une solution envisagée qui repose sur deux secrétaires de mairie se partageant les créneaux, à raison d'environ 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi. Les deux secrétaires pressenties pour tenir l'agence nous ont fait part de leur accord pour remplir cette nouvelle tâche. Elle souligne que l'amplitude d'ouverture de la future agence (3 matinées et 2 après-midis) sera supérieure à celle pratiquée jusqu'ici par La Poste.

M. SALIEGE Georges relève que La Poste, qui souhaiterait fermer le bureau depuis plusieurs années selon lui, reste tenue à une obligation de service public, et estime que la commune pourrait négocier une participation financière aux travaux plus importante que celle envisagée avec une marge de négociation, évoquant une fourchette entre 5 000 et 16 000 euros.

Mme GALIBERT Joëlle précise que La Poste fournira le terminal de paiement, le téléphone, un coffre-fort, un ordinateur, une balance et une imprimante.

Mme GROS Sylvie interroge sur le devenir de l'actuel bâtiment de la Poste ; Mme GALIBERT Joëlle répond que des contacts avec la poste immobilier sont en cours pour connaître le sort réservé au bâtiment de la Poste.

La délibération portant création de l'agence postale communale au sein de la Mairie est votée à l'unanimité.

Délibération n°21/2026 – Subvention aux associations

Mme GALIBERT Joëlle présente les propositions de subventions aux associations en précisant que l'enveloppe budgétaire réservée aux associations étaient à l'identique que l'année 2025. Des différences sont à noter avec l'exercice précédent afin d'assurer une équité entre les associations notamment une augmentation pour les clubs de rugby et de basket compte tenu de l'augmentation d'adhérents Azillois. Elle souligne également l'octroi d'une subvention à l'association des Petits écoliers n'ayant pas obtenu de subvention l'année dernière.

M. GALIBERT Matthieu demande que pour les années à venir, le budget alloué aux associations prennent en compte pour la répartition des sommes les éventuels coûts cachés pour la municipalité à savoir le prêt de salles, matériels, entretien.

M. GALIBERT Matthieu relève que certaines associations n'ont formulé aucune demande de subvention pour l'année en cours. M. RAYNAUD Jonathan confirme que c'est notamment le cas de l'association CMB Warhammer, et évoque le club de paddle de Jouarres animé par M. ALLENMOZ qu'il espère rencontrer prochainement. L'objectif affiché est d'offrir un panel d'activités plus large aux enfants de la commune.

Le montant total proposé s'élève à 7 760 euros sur une enveloppe de 22 000 euros, laissant une marge disponible.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°22/2026 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. RAYNAUD Jonathan indique que l'espace réservé à l'expression de la minorité dans le bulletin municipal n'a pas évolué par rapport à la version précédemment présentée.

M. SALIEGE Georges signale que Mme JEFFREDO Dominique n'a pas reçu ce document ; Mme GALIBERT Joëlle répond qu'elle va vérifier, l'envoi ayant pu être fait sur une ancienne adresse électronique qu'elle n'utilise plus depuis plusieurs années.

M. SALIEGE Georges demande si les conseillers pourraient consulter les documents de séance de manière dématérialisée plutôt qu'en se déplaçant en mairie. M. RAYNAUD Jonathan et Mme GALIBERT Joëlle répondent favorablement.

M. RAYNAUD Jonathan précise également les modalités de pouvoir applicables en cas d'indisponibilité liée à une activité soumise à une astreinte d'un conseiller.

M. GALIBERT Matthieu défend le maintien d'un espace d'expression de 1 200 caractères par parution pour la minorité, jugé généreux, rappelant que les précédentes équipes municipales n'accordaient pas cette possibilité. Mme GALIBERT Joëlle répond que ce qui s'est fait par le passé n'engage pas la nouvelle équipe, qui souhaite repartir sur des bases nouvelles. M. GALIBERT Matthieu précise que ce volume de 1 200 caractères avait déjà été octroyé avant la présente séance et ne constitue pas un reproche. M. SALIEGE Georges indique qu'aucune demande en ce sens n'avait été formulée.

Le règlement intérieur est adopté sans changement sur ce point, l'espace d'expression de la minorité restant fixé à 1 200 caractères par parution.

La délibération portant adoption du règlement intérieur est votée à l'unanimité.

Délibération n°23/2026 – Délégation donnée à Madame la Maire pour la gestion du dossier de rénovation de l'Église

Mme GALIBERT Joëlle demande au Conseil de lui donner délégation pour la gestion du dossier de rénovation de l'Église, un problème ayant été identifié. M. BEDNARSKI Guy expose qu'à la suite d'une réunion de chantier tenue deux mois auparavant, un problème de structure a été identifié sur la charpente, les études précédemment réalisées n'ayant pas été prises en compte ; la mise en place d'un renfort est nécessaire.

Après explication de la situation par M. BEDNARSKI Guy, la délibération donnant délégation à Mme GALIBERT Joëlle pour la gestion de ce dossier est votée à l'unanimité.

DISCUSSIONS / INFORMATIONS

Arrêt de bus

Mme GALIBERT Joëlle et M. RAYNAUD Jonathan présentent le projet, qui sera exposé à la population le lundi suivant lors de la réunion publique afin d'en expliquer les tenants et aboutissants.

M. RAYNAUD Jonathan précise que le projet final vise également à récupérer des places de stationnement, notamment au niveau du local destiné au cabinet médical, afin d'éviter le stationnement anarchique. Il indique que cette extension, non prévue au devis initial, représente un coût supplémentaire de 9 000 euros en béton désactivé. Le financement pourra s'appuyer sur la réserve financière de la commune, un emprunt de 216 000 euros ayant déjà été contracté par la précédente municipalité auprès du SIC. Il évoque également une réflexion à plus long terme sur le prolongement de l'aménagement depuis la mairie jusqu'à l'avenue de la Montagne Noire.

Mme RODRIGUEZ Adeline fait part de son observation sur le rétrécissement apparent du trottoir à l'issue du traçage provisoire. M. MORENO René lui répond que le traçage provisoire est un faux indicateur visuel et lui confirme que deux voitures pourront effectivement se croiser.

M. GALIBERT Matthieu indique que la rampe d'accès handicapé initialement prévue devant la pharmacie sera supprimée. M. RAYNAUD Jonathan précise que l'accès PMR sera repensé dans le cadre de l'élargissement de l'allée de la promenade, et que les travaux débutent le lundi suivant avec la pose des bordures.

Changement de sens de circulation et de vitesse

M. RAYNAUD Jonathan présente les modifications de signalisation envisagées : un stop remplacera le cédez-le-passage sur la rue des écoles ; la rue du Marché passera en double sens afin de désengorger le centre du village ; plusieurs zones de vitesse seront ajustées aux entrées d'agglomération (50 km/h puis 30 km/h) sur les avenues de la Montagne Noire, du Languedoc, de la Grappe, des Cathares, de l'Argent-Double et du Minervois ; la zone 30 km/h englobera tout l'intérieur du village.

M. RAYNAUD Jonathan indique que le radar pédagogique sera déplacé sur plusieurs mois afin d'identifier les emplacements les plus efficaces, et qu'un second radar pédagogique pourrait être acquis. Il précise qu'un devis pour un feu tricolore intelligent, piloté à distance, a été demandé afin de traiter la problématique de vitesse sans recourir à un ralentisseur. M. BEDNARSKI Guy rappelle l'obligation légale concernant l'installation d'un tel ralentisseur, dont la pose nécessiterait l'accord du Département.

M. RAYNAUD Jonathan évoque également la problématique du passage des poids lourds vers La Livinière, deux camions s'étant récemment retrouvés en difficulté sur cette portion de route en l'espace de deux mois. Il indique qu'une éventuelle interdiction de circulation aux poids lourds impliquerait une négociation complexe avec le Département de l'Aude, la commune de Pépieux étant susceptible d'être concernée par un report de circulation.

TOUR DE TABLE / QUESTIONS DIVERSES

M. SALIEGE Georges revient sur la préemption exercée par la commune sur le local destiné au cabinet médical et s'interroge sur sa remise en cause éventuelle. M. RAYNAUD Jonathan rappelle que le bâtiment actuel est inexploitable en l'état (manque de place), que 40 000 euros ont déjà été investis et que des professionnels de santé n'ont pas souhaité s'y installer. M. GALIBERT Matthieu indique que les consultations juridiques menées en amont rendent la solution difficilement réalisable en l'état. M. RAYNAUD Jonathan précise que des négociations sont en cours pour trouver une solution avant la fin de l'année.

M. SALIEGE Georges interroge sur l'avancement du dossier d'assurance de plusieurs administrés liés aux dégâts causés par la tempête Nils. M. RAYNAUD Jonathan répond que la municipalité a pris l'initiative d'aider les personnes durement touchées par la tempête. Une première intervention a permis d'évacuer les gravats du mur du monastère. Dans un souci d'équité, une évacuation des gravats du mur de Mr Gamis est prévue à la condition qu'il procède à l'enlèvement des arbres, enlèvement prévu par une entreprise spécialisée dans les semaines à venir. Des interventions seront prévues également sur les murs de Mme Rayssac et Mr Parra.

M. SALIEGE Georges interroge sur le nombre de loyers impayés. M. GALIBERT Matthieu indique que ce nombre est supérieur à celui évoqué. Mme GALIBERT Joëlle précise que la commune a reçu Mme Vidal à ce sujet et que plusieurs locataires sont insolvables ; seule une mise en demeure suivie d'une procédure d'expulsion reste envisageable. M. RAYNAUD Jonathan rappelle qu'une procédure d'expulsion peut durer 2 à 3 ans. Mme GALIBERT Joëlle indique qu'elle va convoquer les locataires concernés et engager les démarches nécessaires, avec l'appui d'un huissier.

M. SALIEGE Georges interroge sur l'état d'avancement du PLU. M. GALIBERT Matthieu indique que les échanges restent compliqués, certaines propositions de zonage supplémentaires ayant été écartées car situées en zones inondables. M. SALIEGE Georges demande si une commission PLU sera prochainement réunie ; Mme GALIBERT Joëlle répond par l'affirmative. M. BEDNARSKI Guy indique qu'il reste à finaliser certains points, et M. RAYNAUD Jonathan précise qu'une réunion devait avoir lieu en juin et a été reportée, tous les principaux acteurs ne pouvant pas être présents.

M. SALIEGE Georges interroge sur le dossier du Foyer. M. BEDNARSKI Guy indique que deux subventions ont été notifiées : 21 000 euros pour les menuiseries (dont 800 euros déjà dépensés en première tranche pour l'étanchéité et la menuiserie), et une seconde subvention récente de 92 000 euros du Département, dans la perspective d'une installation de panneaux solaires en toiture et de la suppression de la chaudière à gaz. Il précise qu'une étude est en cours de mise à jour avec le SYADEN.

M. SALIEGE Georges interroge sur l'appel d'offres relatif à l'Église. M. BEDNARSKI Guy indique que la priorité reste le paiement de la maîtrise d'œuvre, condition posée par la DRAC pour le déblocage des tranches suivantes, et signale que les estimations de travaux se révèlent 20 à 30 % supérieures aux montants initialement prévus, nécessitant une révision partielle du projet. Il précise que les travaux d'étanchéité restent la priorité absolue pour permettre le maintien de l'ouverture de l'édifice, l'état de la charpente ne pouvant être pleinement évalué qu'une fois les travaux de toiture engagés.

M. WEISBECK Denis signale que les travaux du SIC en début d'année rue de Grippis ont endommagé la route. M. RAYNAUD Jonathan répond que la réfection est prévue fin juillet, avec un report possible après les vendanges en cas de retard, de même que pour le Chemin des Mattes.

M. BEDNARSKI Guy fait le point sur les questions administratives : la mise à jour des accès à la plateforme de marchés publics est en cours avec le support informatique, l'accès de la commune ayant été bloqué à la suite du changement d'identité de la Maire. Il précise également que le renouvellement des cartes d'identité de la Maire et des Adjointes est conditionné au retour des anciennes cartes en Préfecture.

M. RAYNAUD Jonathan fait un point sur le village : une serrure à badge a été installée à la salle de la gare afin de mettre fin à des usages non autorisés des locaux ; un règlement de prêt de salle sera mis en place à la rentrée.

M. BEDNARSKI Guy ajoute que les travaux de cheminée à la gare, à l'école, au service technique et au préau sont terminés, et qu'un équipement reste à installer pour l'école primaire.

M. RAYNAUD Jonathan indique que les travaux au cimetière (suppression de 21 arbres endommagés par la tempête Nils) devraient débuter début juillet avec l'entreprise ARBO Paysages. Mme GALIBERT Joëlle précise que deux expertises sont en cours pour des sépultures endommagées, sur un total de quatre tombes concernées. M. RAYNAUD Jonathan complète en indiquant que la commune reste en attente d'une entreprise devant intervenir gratuitement pour l'évacuation des déchets verts liés à la tempête.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 23h30.

La Maire,
Joëlle GALIBERT